

SUPPLÉMENTS POUR ÉTUDES À L'ÉTRANGER MICHAEL-SMITH (SEEMS) 2024-2025	
ORGANISMES :	CRSH, CRSNG et IRSC
DATE LIMITE :	Lundi 3 juin 2024 à 8 h, aux ESP
MONTANT :	Valeur maximale de 6 000 \$
ADMISSIBILITÉ :	<p>Pour être admissible à ce supplément, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir accepté une BESC (maitrise ou doctorat) ou une BESC Vanier admissible ou être titulaire de l'une de ces bourses; • entreprendre le séjour de recherche proposé au plus tôt après le 10 juin 2024; • ne pas détenir ou avoir détenu aucune autre BESC-SEEMS au cours de vos études supérieures. <p>Pour demeurer admissible pendant le séjour de recherche à l'étranger, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'une BESC en vigueur au moment du début de votre séjour de recherche à l'étranger; • être inscrite ou inscrit à un programme d'études supérieures à l'UdeM pour la durée du séjour de recherche à l'étranger; • vous prévaloir du supplément dans l'année suivant la réception de l'avis d'octroi de la BESC-SEEMS; • revenir au Canada pour terminer vos études à votre établissement canadien.
DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS :	Cliquer ici
RENSEIGNEMENTS :	<p>Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>